

Mars 2023

*Ah ! Que Mars est un joli mois !
C'est le mois des surprises,
Du matin au soir dans les bois
Tout change avec les brises*

*Le ruisseau n'est plus engourdi ;
La terre n'est plus dure
Le vent qui souffle du midi
Prépare la verdure.*



Alfred de Musset

INFOS MUNICIPALES

Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans. Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, un concours ou s'inscrire au permis de conduire.

Passage de la balayeuse : lundi 13 mars

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.

Offre d'Emploi

La Mairie recrute un ou une Chef(fe) d'Equipe pour son Service Technique.

Cette personne aura en charge, en collaboration avec les référents Espaces Verts et Voirie/Bâtiments, de planifier et exécuter les différents travaux liés à l'entretien et la propreté des espaces publics, voirie et bâtiments communaux.

Le profil recherché est un candidat ayant de l'expérience dans l'emploi des matériels spécifiques (entretien espaces verts et interventions techniques bâtiments) et dans l'encadrement de personnel.

Le poste proposé est un CDD de 3 mois renouvelables sur une période de 12 mois puis CDD d'un an.

Possibilité d'un CDI par la suite. Poste à pourvoir de suite.

Lettre de motivation et CV à adresser à Mairie de GUILLIERS –

A l'attention de Mme Lydie LE TURNIER - B.P. 1 56490 GUILLIERS. Tél 02 97 74 40 16 -

Courriel : dgs.mairie@guilliers.fr



**Lundi : 15h à 17h
en Mairie**

Mairie : 02.97.74.40.15
accueil.mairie@guilliers.fr
<https://www.guilliers.fr/>

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h00 à 12h15 – 13h30 à 17h00
Mercredi : 9h00 à 12h15
1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h00 à 12h15

Cantine – Garderie :
02.97.74.50.15

Assistante sociale :
02.97. 73.22.00 sur R.D.V

Bibliothèque : 02.97.74.48.32
Mercredi 15h00 à 17h00
Samedi 10h30 à 12h15

Déchèterie Les Tertres :
02.97.22.85.80

Lundi et Jeudi :
8h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Samedi :
8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :
02.97.73.20.73

Portage des repas :
02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :
02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :
02.97.74.40.66

Pharmacie :
02.56.30.56.56

Cabinet médical :
02.97.74.42.96

Cabinet kiné :
02.97.70.69.20

Ostéopathe : 07.82.94.54.97

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Pour les urgences : 3237

LA POSTE :
Du lundi au samedi
De 9h45 à 12h00
Départ courrier : 12h00

MARCHÉ : tous les mercredis matin

Déclaration propriétaires

Tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont concernés par une nouvelle obligation déclarative à compter du 1er janvier 2023 : la déclaration d'occupation des logements dont ils sont propriétaires.

Cette nouvelle obligation déclarative s'effectue dans le service en ligne disponible sur impots.gouv.fr dans votre espace Particulier > onglet « Biens immobiliers ».

Ainsi, les propriétaires d'un bien immobilier bâti doivent indiquer à l'administration, avant le 1er juillet 2023, les informations suivantes :

- les modalités d'occupation du local (à titre personnel, par des tiers) ;
- la nature de l'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant (non meublé et non occupé)) ;
- l'identité des occupants (personne physique : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance / personne morale : dénomination, SIREN) ;
- la période d'occupation (ou de vacance) du ou des locaux dont ils sont propriétaires (début, fin de la période d'occupation) ;
- Pour le cas particulier des locations saisonnières : le début de la période de location saisonnière et les modalités de gestion du bien (en propre ou contrat de location avec gestionnaire excluant toute utilisation personnelle), le SIREN du gestionnaire ou celui du propriétaire le cas échéant, l'éventuelle classification en meublé de tourisme.
- le loyer mensuel hors charge (facultatif).

Ces informations aideront l'administration à établir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les locaux vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Il est donc impératif d'indiquer à l'administration, via le nouveau service en ligne « Biens immobiliers », la situation de votre (ou vos) logement(s) au 1^{er} janvier 2023.

Le ou les biens bâtis dont vous êtes propriétaire sont ainsi affichés dans le nouveau service en ligne « Biens immobiliers ». Pour chacun d'eux, vous devez cliquer sur « Déclarer » et indiquer les informations demandées.

Chaque fois qu'il est identifié par la DGFIP qu'une déclaration est nécessaire de votre part, une pastille bleue « Déclaration attendue » est affichée. Elle disparaît dès la déclaration validée. Vous pouvez également déclarer un changement de la situation d'occupation même en l'absence d'une déclaration attendue.

Le service est ouvert toute l'année, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

En cas de question ou de difficulté pour effectuer cette démarche, vous pouvez contacter : le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ou votre service gestionnaire, via la messagerie sécurisée (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service « Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV » en haut à droite de cette page).

Attention : il s'agit bien d'une obligation déclarative, qui s'accompagne donc d'un dispositif de sanction (article 1770 terdecies du CGI). Une amende d'un montant forfaitaire de 150€ par local pourra ainsi être appliquée en cas d'erreur, omission ou insuffisance déclarative.

Démarches fiscales

Le service en ligne « **Gérer mes biens immobiliers** » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de déclarer les occupants de leurs biens à usage d'habitation avant le 30 juin.

Communiqué de presse
Lundi 23 janvier 2023



Collecte des aiguilles : Planning 2023

- Lundi 27 février au samedi 4 mars
- Mardi 30 mai au samedi 3 juin
- Lundi 28 août au samedi 2 septembre
- Lundi 27 novembre au samedi 2 décembre

Collecte dans les 9 déchèteries du SMICTOM Centre Ouest aux jours et heures d'ouverture des déchèteries.

Cette collecte est réservée aux particuliers en automédication.

Ces Déchets d'Activités de Soins devront être conditionnés dans les boîtes fournies par les pharmacies.

Ces déchets seront refusés en dehors de ces dates de collecte.

S'adresser au personnel de la déchèterie.



SMICTOM : De nouveaux tris pour lutter contre le gaspillage

Depuis le mois de décembre 2022, des zones spécifiques sont aménagées sur les déchèteries qui disposent d'un espace suffisant*, afin de trier de nouveaux objets : les articles de sport et loisirs (ballons, matériel de pêche, de camping, planches à voile, tables de ping-pong...) et le matériel de bricolage et de jardinage thermique (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs...). Les objets collectés peuvent être abîmés, cassés ou en pièces détachées.

Auparavant, une grande partie de ces objets devaient être mis en décharge. Grâce à la mise en place du tri et de la collecte, ils peuvent être démantelés et recyclés. Cette nouvelle organisation vise aussi à encourager le réemploi et la réparation via un soutien des éco-organismes aux associations.

Pour en savoir plus sur les articles et filières concernés : <https://www.ecologic-france.com/>

* Breteil, Le Verger, Plélan-le-Grand, Porcaro, Guilliers et Loscouët-sur-Meu.



Chenilles processionnaires

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés.

Où se mettent les chenilles processionnaires ?

La chenille processionnaire est partout le long des arbres de la Bretagne, du Grand-Est, du Sud ou encore de l'Île-de-France. Une prolifération accentuée par le réchauffement climatique et la plantation massive ces dernières années de pins.

Comment se débarrasser des chenilles processionnaires naturellement ?

Étaler du marc de café : le marc de café est également une solution écologique pour faire fuir les chenilles processionnaires. Parce qu'elles détestent l'odeur du café, les larves resteront loin des plantes encerclées de marc. Cette astuce est également très efficace contre d'autres nuisibles comme les moucheron.

e vinaigre blanc est généralement efficace. Un mélange d'eau tiède et de savon noir bio peut repousser les insectes. Le Bacillus Thurengiensis est une bactérie naturellement insecticide qui détruit les chenilles, à mélanger à de l'eau et à pulvériser. Les chenilles vertes détesteraient la bière, paraît-il.



L'appel du 18 juin sur Twitter

A tous nos anciens, jeunes et anciens combattants, et NON ce n'est pas l'appel du Général de Gaulle ci-joint, mais, j'en appelle à tous, de venir, de ne pas se cacher, pour assister aux différentes cérémonies que la commune organise. Cette matinée nous permet de nous retrouver, d'être ensemble un moment qui je pense, est de plus en plus difficile à partager, c'est le moment aussi de sortir vos médailles. Vous ne les avez pas volées. C'est un devoir de les porter durant ces journées de commémorations. Nos anciens, comme vous le savez, sont de moins en moins nombreux et c'est à nous de relever ce défi, le travail de mémoire.



Théâtre

Après deux ans d'interruption forcée, la troupe des Baladins de Château-Trô remonte sur les planches de la salle de la des fêtes de Guilliers. Cette année ils joueront une pièce de Yvon TABURET « La fontaine miraculeuse » qui fera replonger les anciens dans les années 60 et pour les plus jeunes de les découvrir.

Les représentations auront lieu : **samedis 18/03, 25/03 et 01/04 à 20h30** et **dimanches 19/03, 26/03 et 02/04 à 14h30**.

Association Paroissiale

Le Diocèse de Vannes organise un pèlerinage à Lourdes du 23 au 29 mai 2023.

Pour tout renseignement, prendre contact avec Madame DE MONCUIT au 02.97.93.06.09.

Association pour l'entretien des Croix et du petit patrimoine

Le printemps arrive et nous pourrons recommencer le fleurissement de nos croix.

L'association vous propose une balade contée sur Guilliers sud, à la découverte de son patrimoine et de son passé historique avec 2 parcours possibles. La balade aura lieu le 13 mai de 10h à 16h30.

Il est important de s'inscrire au préalable au 0297228362 ou 0670040610

Cette prestation de l'Association du petit patrimoine de Guilliers est gratuite pour les adhérents et pour les non adhérents, il sera demandé une participation de 5€. Seront offerts un apéritif sous le porche de la Salle « Le Carrouêz » puis après le déjeuner dans le jardin primé de Liliane, route de Ménécac, une part de far breton et un café. Équipement indispensable : Sac à dos contenant son déjeuner et une bouteille d'eau, éventuellement un bâton de marche, et de bonnes chaussures.

2 possibilités : -**Visite de 12 km** à partir du parking de la CAM au Bouix. Arrivée sur l'aire du parking de la CAM du Bouix à 9h45, on laisse sa voiture sur le parking. Nous partons avec notre sac à dos contenant notre déjeuner. Retour prévu à 16h30 à la CAM.

-**Visite de 4km** à partir de la Salle « Le Carrouêz ». Départ à 11h30 – Retour à 16h.

Un bilan de sa journée vous sera distribué après le déjeuner pour améliorer nos futures balades contées.

Pour enrichir nos balades contées, je suis intéressé par tous les documents anciens et petites histoires pour le secteur de la Grande Touche, merci d'avance.

Comité des fêtes

Le jeu cérébral mis en place début janvier via Facebook a vu sa première gagnante qui est repartie avec un joli lot : une entrée dans un parc d'attraction en Bretagne. Félicitations ! Une autre série de jeux est diffusée sur la page Facebook du Comité. N'hésitez pas à vous y rendre, voir les nouveautés et participer aux jeux. C'est très simple et pensez à vous abonner à cette page. Vous y recevrez toutes les nouveautés.

Samedi 4 Mars est organisée une soirée dès 19h30 avec DJ à la Salle Le Carrouêz.

Au menu : Couscous (3 viandes), fromage, dessert, café.

18€/personne à partir de 12 ans (boissons comprises à table)

et 10€/enfant : Couscous (une viande), fromage, dessert (boisson comprise à table). Buvette payante.



Le **Samedi 15 Avril**, un nouvel atelier créatif est proposé aux enfants de la commune (de 5 à 7 ans) sur le thème de Pâques. **Places limitées (5€/enfant)**. Inscriptions obligatoires auprès de Mme HOREL Aurélie au 06.68.53.67.37.

La deuxième édition de la Foire du printemps se tiendra le **Dimanche 7 Mai** au lieu-dit Kerbigot au Centre de bien-être équin, canin et humain tenu par Mme ANDRÉ Cassandra. Si vous êtes passionné(es) de plants, fleurs, arbustes ou autres, et que vous souhaitez échanger, vendre ou tout simplement rencontrer des personnes passionnées comme vous alors n'hésitez pas à nous contacter au 07.50.60.16.54 (Mme SOUCHET) ou par mail à cdf56490@gmail.com
Nous recherchons des exposants possédant des végétaux (particuliers ou professionnels) pour cette édition.

De la vaisselle est disponible à la location également pour vos événements familiaux ou professionnels.
Contact : Mme HOREL Aurélie au 06.68.53.67.37.

Amicale Laïque

L'amicale laïque vous propose pour la deuxième année consécutive le repas à emporter lors de l'exposition des œuvres des élèves de l'Ecole Robert Desnos, qui aura lieu le **Vendredi 14 Avril**.

Jambon à l'os grillé, pomme de terre ratatouille, fromage, dessert (kir offert). **Adulte : 11€, Enfant : 7€**.

Les tickets sont à retirer auprès des élèves, de l'école, des commerçants de Guilliers et d'Evriguet.

Retour des tickets le mardi 28 mars. Cette action permet de financer les projets et sorties pédagogiques.



La salle de la Gavotte est ouverte aux réservations pour tous vos événements.

Pour toute demande, merci de téléphoner au 06.82.98.54.28 ou 06.28.41.11.60

APEL - Ecole Sainte Marie

Les membres des bureaux de l'école s'activent pour la préparation de la prochaine marche gourmande. Vous pouvez déjà retenir la date. Celle-ci aura lieu le **Samedi 17 Juin**. Nous allons mettre en place un nouveau circuit qui permettra de découvrir de nouveaux chemins sur notre belle commune.



La collecte de papier a eu lieu le samedi 4 février, et presque 11 tonnes ont pu être récoltées par les familles de l'école. Aussi, nous tenons à remercier les Guilliérois qui se sont déplacés afin de compléter la collecte, cela contribue aux investissements de l'école, ainsi qu'aux sorties pédagogiques.

DU COTÉ DES SERVICES

Congés des commerçants

- La boulangerie sera fermée pour congés du 6 au 27 mars. Durant la fermeture, le bar « L'entracte » assurera un dépôt de pain (sur réservation).
- La boucherie « A la Bonne Bouche » sera fermée pour congés du 6 au 15 mars inclus.

Boucherie « A la Bonne Bouche » - Service Plus

Vous rencontrez des difficultés à vous déplacer pour faire vos courses à la boucherie ou vous souhaitez profiter des menus du jour alors je vous propose un service de livraison.

Livraison possible le mardi et samedi sur la coupure du midi, gratuite dans un rayon de 10 kms.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à me contacter au 02.97.74.40.12.

Bien être

JUST France : Proche de vous, des conseils en bien être avec Karine GOURVENEK, animatrice et conseillère, vous propose une large gamme de produits Suisses aux extraits actifs de plantes et huiles essentielles pour le bien-être de toute la famille. Vous pouvez la contacter au 06 29 93 12 72.



Réflexologie plantaire

Karine, diplômée de l'école ERVE France vous propose des séances de réflexologie plantaire méthode ERVE. Cette méthode permet d'éliminer les toxines, améliore la circulation sanguine et lymphatique, libère les tensions nerveuses, équilibre le système nerveux et renforce le système immunitaire, le système digestif...

Séance de 45 minutes, 40€. Possible à domicile selon disponibilité. Rendez-vous par téléphone au 06.29.93.12.72

Salon de thé HORTENSE

Le salon de thé HORTENSE a ouvert le 25 janvier dernier.

Véronique vous remercie pour vos visites et vos retours positifs qui sont prometteurs pour la pérennité du lieu.

Les jours et horaires d'ouverture étaient approximatifs, Véronique ayant besoin d'analyser vos besoins et souhaits.

Pour rappel, il est possible de déjeuner des encas le midi (tartes salées, gratins, clafoutis salés) et des pâtisseries à toute heure.

Des vins de Loire sont à découvrir aux côtés des thés, bières, cidre et jus de fruits.

Les Vendredis et Samedis soir des planches apéritives vous seront proposées.

Depuis le lundi 13 février les horaires sont fixés :

**Lundi, mardi, mercredi : de 11h00 à 19h, Vendredi de 11h à 23h
et le Samedi de 11h à 23h - Fermé le jeudi et le dimanche.**

Le **mercredi 22 mars**, Véronique propose de se retrouver vers 19h30 pour une première rencontre autour des livres qui nous font rêver.

N'hésitez pas à appeler Véronique pour les modalités : 06-62-89-43-52.



DU COTÉ DES SPORTS

Découverte de nos sentiers

La 2^{ème} session de marche organisée par le service des sports de la mairie a eu lieu le mercredi 7 février.

Un groupe de 21 personnes était présent. Le soleil et la fraîcheur matinale nous ont mis dans de bonnes conditions. On a pu partir à la découverte de nos sentiers et traverser les bois « Des Rochers Gaveaux » pour ensuite rejoindre « La Mormazière ». Sur notre chemin, nous avons fait la visite de la ferme bio « La Crème-Rit ». Puis nous avons repris notre chemin en direction de la forêt pour terminer cette jolie balade.

NB : modification des horaires pour la prochaine marche : départ 10h15 pour un retour à 11h30.

Club de Handball Guilliers-Mauron

Calendrier des matchs :

Samedi 4 mars > Séniors Hommes (équipe 1) contre HB Pays de Vannes 3 à 21h30
Séniors Femmes contre La Gacilly à 19h45
Séniors Hommes (équipe 2) contre Hennebont-Lochrist à 18h
Pour les équipes jeunes : en attente de la constitution des poules.



Cette soirée du 4 mars sera également l'occasion pour le club du GMH de remercier ses sponsors autour d'un pot en leur honneur.

Samedi 25 mars > Séniors Hommes (équipe 1) contre Plescop à 21h30
Séniors Femmes contre Redon à 19h45
Séniors Hommes (équipe 2) contre Riantec à 18h
Pour les équipes jeunes : en attente de la constitution des poules

Ouverture de la Boutique Club :

Depuis quelques jours, la boutique officielle du GMH est en ligne. De quoi porter fièrement les couleurs du club (veste, pantalon, sac, etc.) Plus d'informations sur les réseaux sociaux, au complexe sportif de Guilliers ou auprès des joueurs.

3^o Vide Grenier - Repas à emporter - Concours Palets :

Le club est heureux de vous annoncer que la date de la nouvelle édition de la journée Vide Grenier – Repas à emporter – Concours de Palets est fixée au Dimanche 28 Mai. Elle se déroulera au Centre Culturel Moronoë de Mauron.

Plus d'informations à venir dans les prochains mois.

DU COTÉ DES ÉCOLES

Ecole Sainte Marie

Les élèves de CP-CE1 sont allés voir le spectacle Minus qu'ils ont beaucoup aimé.

Dans le cadre du PEL, les élèves de maternelle et CP-CE1 ont commencé leur travail avec Cécile White autour des couleurs pour les maternelles et avec la création d'un album illustré pour les CP-CE1.

Les élèves de CP-CE1 ont terminé les interventions bois avec Emmanuelle avec la création d'une invention imaginaire. Les maternelles ont eux terminé les interventions avec Aurélie sur le thème « alimentation autour du jardin ». Ils ont réalisé des bombes à graines qu'ils ramèneront chez eux pour revégétaliser un endroit de leur choix et faire venir les petites bêtes du jardin dans le cadre de la biodiversité.

Les élèves de CE2-CM ont commencé à participer au programme Watty à l'école qui a pour but de sensibiliser les enfants aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique. Ils ont aussi reçu des étudiants de la MFR qui sont venus leur présenter des races de chat et un parcours d'agility avec des chiens.

Nous accueillons aussi depuis début février, Ghislaine qui représente l'association « Lire et faire Lire ». Lire et faire lire est un programme éducatif et une association française créée en 1999 par Alexandre JARDIN et Pascal GUENEE, ayant pour but le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants. Elle intervient 1 fois par semaine avec les CE2-CM et tous les 15 jours pour les maternelles et les CP-CE1.

Enfin, les élèves de cycle 1 ont fait une rencontre sportive avec les élèves de l'Ecole Robert Desnos. Les élèves des autres cycles le feront plus tard dans l'année.

Nous avons aussi fêté les rois en faisant des galettes et la Chandeleur en faisant des crêpes !

Ecole Robert Desnos

La Semaine Académique de la classe maternelle qui s'est déroulée du 30 janvier au 3 février a été l'occasion de vivre des temps forts comme :

La participation de parents d'élèves à la réalisation d'une fresque géante et/ou à une séance de yoga- relaxation avec les élèves de la classe maternelle.

Les élèves de cycle 3 sont venus présenter leur livre audio, apprendre aux élèves de maternelle à dessiner, réaliser des constructions avec des Kaplas et supports photos, reconnaître et nommer les lettres de l'alphabet à travers un jeu de plateau !

Les élèves de cycle 2 ont aussi préparé des ateliers de constructions avec des Kaplas et modèles photographiés, de réalisations de figures en Tangram ou encore de jeux portant sur la reconnaissance chiffrée !!

Une semaine riche en échanges qui s'est terminée par un temps collectif dansé dans le cadre du projet "école dehors" !!! Merci à tous les enfants et parents pour leur participation !

Rencontres inter-écoles.

Les deux écoles de la commune, en partenariat avec l'animateur sportif Max JEHANNO ont organisé une rencontre sportive vendredi 10 février entre les deux classes maternelles.

Au programme des jeux traditionnels tels que la « balle aux prisonniers ».

Les classes de cycle 3 se rencontreront le lundi 27 mars, celles de cycle 2 le mardi 28 mars. Au menu : des jeux collectifs (« Poules, renards, vipères », « balle aux prisonniers »), de la bonne humeur et de la coopération !

De nouvelles rencontres sportives inter-école auront lieu début juin.

MFR



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
GUILLIERS

Formation par Alternance
Métiers du Chien, du Chat
& de l'Animalerie

PORTES OUVERTES
VENEZ NOUS RENCONTRER !
LES 28 JANVIER et 11 MARS 2023
Pour tout savoir, RDV sur www.mfr-guilliers.fr

Formation initiale (scolaire et apprentissage)	Formation Adulte
<ul style="list-style-type: none"> > 4^{ème} / 3^{ème} d'orientation tous métiers > Bac Pro Canin/félin (CGESCF) > Bac Pro Vente en animalerie (TCVA) > BTSa TC Univers Jardins et Animaux de Compagnie (UJAC) 	<ul style="list-style-type: none"> > ACACED (ex CCAD) et actualisation ACACED > 1^{er} secours canin/félin > Apiculture - Toilettage > Transport Animaux Vivants (TAV) chien-chat

CULTIVONS LA RÉUSSITE

DATES A RETENIR

DATES	Horaires	MANIFESTATIONS	Organisateur / Lieu
Samedi 4 mars	19h30	Couscous	Comité des fêtes / Le Carrouêz
Samedi 11 mars	9h-17h	Portes Ouvertes	MFR
18 – 25 mars et 1^{er} avril	20h30	Théâtre	Les Baladins de Château-Trô Le Carrouêz
19 – 26 mars et 2 avril	14h30		
Vendredi 14 avril	19h00	Expo et Repas à Emporter	Amicale Laïque / La Gavotte
Samedi 15 avril	14h-16h	Atelier Créatif	Comité des Fêtes / Salle des Elections
22 avril au 1^{er} mai	10 h/12h30 – 13h30/18h	Salon d'art	Mairie / Le Carrouêz
Dimanche 7 mai	10h-18h	Foire du Printemps	Comité des Fêtes / Kerbigot
Lundi 8 mai		Cérémonie Commémorative	Place de l'Eglise
Samedi 17 juin	A partir de 17h	Marche Gourmande	APEL Ecole Ste Marie / Complexe Sportif

Cloche de l'Eglise : Restauration de la Cloche « Marie-Renée »

Première restauration en 1949

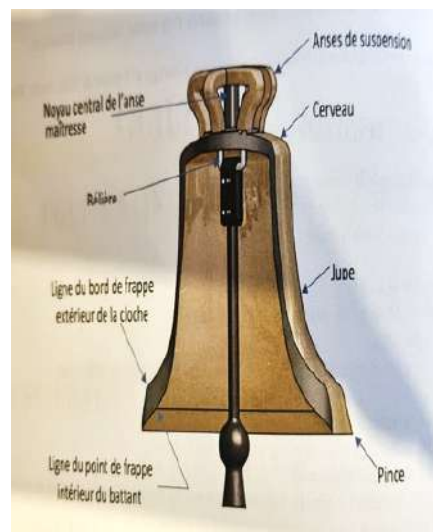
CARTE D'IDENTITÉ DE LA CLOCHE N°3 DATANT DE 1516 (1^{er} quart du 16^{ème} siècle) Diamètre 715mm, Poids 207kg, Fondateur HUREL

Description matérielle : La cloche est soutenue par 6 anses décorées d'une torsade. Les mots de l'inscription sont séparés par quatre croix alternant avec des fleurs de Lys. Inscriptions L'AN MIL Vcc VI S P R Hamon PRIEUR DE GUILLIERS M A HUREL me fist (autour du cerveau).

Musicalité de la Cloche N° 3 datant de 1516 Classée monument HISTORIQUE Note perçue 525,04 Hz = DO4+1/16 de demi-ton. La cloche porte le prénom de la fille cadette du Roi LOUIS XII et de la DUCHESSE ANNE de BRETAGNE. Elle a été fondue en 1516.

Décorations : Paléographie : Texte écrit le plus souvent en caractère gothiques textura retraçant le nom du fondeur ou encore des mécènes de la cloche.

Epigraphie : Ensemble des décors, filet, effigie, blasons, frise en relief ou gravés qui décore la cloche. Certaines cloches en étaient très riches et leurs fondeurs étaient de véritables artistes.



Dimanche 29 Janvier, une bénédiction de la Cloche MARIE RENEE a été effectuée dans l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul par le Père Christophe GUEGAN accompagné de l'Abbé Lebel.

Deux représentants en qualité de conseillers départementaux étaient présents Mme Hania RENAUDIE et M. Nicolas JAGOUDET. Le Conseil Départemental a contribué financièrement à ce projet dans le cadre de la revalorisation du patrimoine.

Pour cette cérémonie M. le Maire était accompagné des Adjointes Mme Lydie LE TURNIER, Messieurs Samuel Simon et Bruno Dubois.

Cet événement a été accompagné d'un récital de harpe et d'un sonneur de cornemuse. Puis à la fin de cette bénédiction, chacun et chacune a pu faire tinter la cloche à l'aide d'un maillet en frappant sur la jupe de la cloche.

En bonne harmonie Guillierois et Guilleroises se sont retrouvés Salle du Carrouêz pour y partager un bon repas organisé par la paroisse.

